

Siebente Sitzung – Septième séance

Dienstag, 10. Juni 1997
Mardi 10 juin 1997

08.00 h

Vorsitz – Présidence: Stamm Judith (C, LU)

Sammeltitel – Titre collectif

**Berufsbildung
Formation professionnelle**

96.075

**Berufsbildung.
Bericht
Formation professionnelle.
Rapport**

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 1061 hiervoor – Voir page 1061 ci-devant

96.325

**Standesinitiative Bern
Berufsbildung.
Neuorientierung
Initiative du canton de Berne
Formation professionnelle.
Réforme**

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 1061 hiervoor – Voir page 1061 ci-devant

97.3245

**Motion WBK-NR (96.075)
Gesamtheitliches
Schweizer Bildungskonzept
und Bundesamt für Bildung
Motion CSEC-CN (96.075)
Concept de formation
pour toute la Suisse
et Office fédéral de l'éducation**

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 1063 hiervoor – Voir page 1063 ci-devant

97.3246

**Motion WBK-NR (96.075)
Revision des Bundesgesetzes
über die Berufsbildung
Motion CSEC-CN (96.075)
Révision de la loi fédérale
sur la formation professionnelle**

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 1064 hiervoor – Voir page 1064 ci-devant

97.3247

**Motion WBK-NR (96.075)
Projekt der Kantonalisierung
der Berufsbildung
Motion CSEC-CN (96.075)
Projet de cantonalisation
de la formation professionnelle**

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 1064 hiervoor – Voir page 1064 ci-devant

97.3248

**Motion WBK-NR (96.075)
Realisierung eines modularen
Weiterbildungssystems
Motion CSEC-CN (96.075)
Réalisation d'un système
de formation modulaire**

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 1065 hiervoor – Voir page 1065 ci-devant

97.3249

**Postulat WBK-NR (96.075)
Berufsbildungsbericht.
Umsetzungs-
und Ergänzungsmassnahmen
Postulat CSEC-CN (96.075)
Rapport sur la formation professionnelle.
Mesures d'application
et mesures complémentaires**

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 1066 hiervor – Voir page 1066 ci-devant

97.3250

**Postulat WBK-NR (96.075)
Lehrstellenförderung
Postulat CSEC-CN (96.075)
Promotion
des places d'apprentissage**

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 1066 hiervor – Voir page 1066 ci-devant

Langenberger Christiane (R, VD), rapporteure: Je crois que tout le monde, dans cette salle, est d'accord: nos jeunes sont le levain de notre société, son espoir de vie et de survie. Pourtant, aujourd'hui, le marché du travail fonctionne souvent à leur désavantage. De plus, leur formation laisse encore à désirer. Les chiffres que nous avons entendus hier – entre 10 et 16 pour cent des jeunes qui n'ont pas fini leur apprentissage ou qui n'ont même pas de certificat – signifient que la situation est donc grave.

Il est urgent de redéfinir les relations qui existent entre le système éducatif et les structures socioprofessionnelles liées au marché de l'emploi. Il faut créer un système qui permette à chacun de tirer, en termes de compétences, le meilleur parti de ses dons et de ses potentialités. Cela fait partie d'une véritable politique de la jeunesse. Il faut un système qui rende possibles les changements d'emploi, puisque c'est déjà la règle aujourd'hui. La Confédération doit dès lors mettre à disposition des moyens suffisants pour financer une part importante de la formation et corriger ainsi les inégalités existantes entre la voie secondaire, académique et la formation professionnelle. Nous avons entendu là des messages tout à fait clairs.

Permettez-moi de revenir sur quelques éléments du débat. La motion 97.3245 est sans doute celle qui suscite le plus d'interrogations. Et pourtant, le Conseil fédéral l'approuve, reconnaissant que nous avons besoin d'une vision globale de l'évolution de la formation. Je rappelle la complexité de notre organisation. Nous n'avons certes plus tout à fait 26 systèmes différents, mais cela s'en rapproche. Face à la rapidité de l'évolution des métiers, aux exigences de l'économie, il faut une instance représentative des institutions cantonales et nationales, qui se donne le temps et les moyens d'une analyse globale, qui définisse ensuite les grandes lignes, les options possibles pour l'enseignement. Il ne s'agit pas du tout d'obéir à un diktat de l'économie ou de violer le principe d'indépendance des cantons, mais de coordonner, de tenir compte des interdépendances entre les différents types de formation, des nécessités de l'économie, des résultats de la recherche et de l'évolution de la formation au niveau international.

La motion de la commission est l'aboutissement d'une réflexion qui a eu lieu parallèlement dans différents milieux et qui a d'ailleurs déjà été présentée ici dans ce Parlement à maintes reprises. Il faut parfois plusieurs élans afin de faire passer une idée. Celle-ci nous paraît aller dans la bonne direction, même s'il ne nous est pas encore possible de donner ici déjà des indications plus précises du concept.

Plusieurs personnes ont refusé avec fermeté la cantonalisation de la formation, arguant de la globalisation de notre monde. Il paraît évidemment insensé de vouloir favoriser l'explosion des disparités et des inégalités sociales. Nous devons au contraire offrir un système cohérent et d'égale valeur en matière de formation, renforçant les chances que l'étranger reconnaisse cette formation et permettant une certaine uniformisation souhaitée par les associations professionnelles. De plus, il y a urgence à mettre un terme à l'incertitude à laquelle la réforme de la formation professionnelle est aujourd'hui confrontée.

Plusieurs conseillers se sont exprimés sur la formation duale. Pour les uns, le rapport est bien maigre dans son analyse sur l'avenir de la formation duale, et le Gouvernement ne s'est pas donné les moyens de fixer un cap. D'autres craignent un désengagement des grandes entreprises qui risque, à la longue, d'être plus dévastateur que les effets conjoncturels et économiques. Enfin, la proportion des entreprises qui ne forment aucun apprenti inquiète. Cette situation est d'ailleurs à la base des propositions de mesures incitatives destinées à corriger quelque peu cette disparité en récompensant les entreprises qui font un effort et en essayant d'impliquer les «Trittbrettfahrer» qui profitent de la situation. Je précise dans ce contexte que notre postulat ne propose pas que nous adoptions telle ou telle mesure, mais que nous fassions une étude de faisabilité.

Enfin, le système modulaire jouit d'une bonne réputation pour ceux qui le connaissent. L'Ofiamt ayant soutenu des projets pilotes, il faut aujourd'hui passer à l'acte. On ne peut tester ce système à l'infini, entendre dire que les différentes organisations professionnelles et entreprises estiment que cette méthode est très prometteuse, et ne pas bouger.

Mais il faudra certainement soumettre les premières applications à un contrôle sérieux, comme nous le demandons d'ailleurs dans notre postulat 97.3250. De plus, il ne faut pas craindre que l'Ofiamt s'attaque au problème de la formation de base dans son rapport sur le «Baukastensystem». Il n'en est pas question.

Je termine en citant encore quelques revendications disparates: l'apparition de nouveaux métiers exige que la réglementation suive rapidement; la formation doit mieux plaquer au progrès technique; il faut réunir certaines formations, tout en élargissant les «Berufsfelder»; malgré l'emprise de la technique, la connaissance des langues reste fondamentale – il faudrait dès lors favoriser à tous les niveaux les échanges linguistiques pour les jeunes –; enfin, on attend avec impatience la création d'un office regroupant la recherche, la formation professionnelle et les HES.

Grossenbacher Ruth (C, SO), Berichterstatterin: Die engagierte Diskussion gestern hat gezeigt, dass die Berufsbildung unserem Parlament ein Anliegen ist. Die Anerkennung unserer Arbeit, die namentlich von den Kollegen Zwygart, Zbinden und Bonny erwähnt wurde, hat mich natürlich gefreut. Ich gebe diese Blumen gerne an die 24 Kolleginnen und Kollegen der Kommission weiter, die sich seit Januar sehr engagiert für die Berufsbildung eingesetzt haben. Es war eine sehr gute Zusammenarbeit. Ich danke auch dem Biga für die Zusammenarbeit während dieser Zeit. Die Mitarbeiter des Biga haben uns mit den verlangten Dokumenten beliefert; sie haben während der Zeit der Behandlung des Lehrstellenbeschlusses auch Nachtarbeit leisten müssen. Ich danke Ihnen dafür.

Obwohl ich hoffe, dass unsere Anträge durchgehen, noch ein paar Antworten zu den Einwänden, z. B. zur Motion 97.3245, «Gesamtheitliches Schweizer Bildungskonzept und Bundesamt für Bildung»: Ich denke, dass wir alle nach der gestern geführten Diskussion gemerkt haben, welch komplexes We-

sen die Bildung ist, wie die «Rädchen» der Schulen und der Zusammenarbeit ineinander gehen, dass Wirtschaft, Bildung und Politik zusammenarbeiten müssen. Wir wissen, dass hier ein Konzept entstehen muss, wenn wir eine gute Bildungspolitik haben wollen. Ich habe es gestern bereits gesagt: Wir wollen keinen Eingriff in den föderativen Aufbau, in den Föderalismus, sondern eine Vernetzung anstelle einer Verzettelung. Wenn wir uns im Zusammenhang mit diesem Konzept nicht fragen, welche Bildung wir haben wollen, was uns in der Bildungspolitik wichtig ist, dann können wir ja diese Ziele nicht angehen. Wir haben das auch gestern wieder festgestellt: Die globale Optik ist auch für unsere Bildung sehr wichtig, wir können nicht abgeschottet an unsere Bildungspolitik herangehen. Ich denke nur an den ganzen Bereich von Forschung und Technik.

Zu Herrn Hasler Ernst, der unsere Motion «Realisierung eines modularen Weiterbildungssystems» in ein Postulat umwandeln will: Er wehrt sich gegen dieses Anliegen und sagt, es sei nicht praxisnah. Herr Hasler, ich kann Ihnen versichern, dass z. B. der Verband des Schreinerhandwerks, der ein sehr währschafter Verband ist, dieses modulare System schon lange kennt. Ich empfehle Ihnen, einmal auf den Bürgerstock in die Verbandsschule der Schreiner zu gehen. Ich empfehle Ihnen auch, einmal mit Frau Christine Davatz vom Schweizerischen Gewerbeverband zu sprechen; sie ist eine Verfechterin dieses Systems. Auch Herr Duri Bezzola hat darüber gesprochen und engagiert sich dafür.

Zu Herrn Günter möchte ich nur ganz kurz sagen – er hat die Antwort auch von Herrn Hanspeter Seiler erhalten –: Wenn wir jetzt der Standesinitiative Bern keine Folge geben, so ist das auch eine Frage der effizienten parlamentarischen Arbeit. Die Anträge, die Anliegen der Initianten, sind durch unsere Vorstösse erfüllt; deshalb wollen wir diese Arbeit nicht doppelt machen.

Unbestritten war auch, dass wir in der Berufsbildung am dualen System hängen, dass wir das weiterführen wollen, dass aber eine Revision notwendig ist. Das wurde von niemandem bestritten. Es ist jetzt nicht wichtig, uns zu fragen, ob der Rückgang bei den Lehrstellen ein konjunkturelles oder ein strukturelles Problem sei. Ich denke, es ist beides richtig; es ist nicht nur konjunkturell, nicht nur strukturell; aber wichtig und richtig ist, dass wir die Berufsbildung revidieren müssen. Wir müssen pragmatisch vorgehen, auch Praxis und Schule zusammen angehen. Wenn wir, was wir ja mit dieser Revision anstreben, bei der Berufsbildung eine Attraktivitätssteigerung wollen, dann ist es unabdingbar, dass wir z. B. die Mittelschule und die Berufslehre miteinander vergleichen. Da herrschen nicht gleich lange Spiesse. Es sind nicht nur die Ferien, die sehr unterschiedlich lang sind, es sind noch viele andere Sachen, die nicht stimmen. Wenn wir bei Berufslehre und Mittelschule eine gleichwertige Ausbildung wollen, dann müssen diese Vergleiche angegangen und die Unterschiede so gut wie möglich auch beseitigt werden. Sonst kommen wir nicht ans Ziel, sonst wählt jeder Jugendliche – oder die Eltern dieser Söhne und Töchter raten ihnen dann dazu – den Weg der Mittelschule.

Als weiterer Punkt – der sich wie ein roter Faden durch die Diskussion zog – ist zu erwähnen: Man ist gegen eine Kantonalisierung der Berufsbildung. Ich hoffe, dass wir, auch wenn der Bundesrat hier die Umwandlung in ein Postulat verlangt, mit dieser Motion durchkommen werden. Wie Herr Rychen gesagt hat, wäre es eine Aushöhlung der Berufsbildung, wenn wir den Weg der Kantonalisierung einschlagen würden. Ich denke, dass hier die Bildungspolitik vor der Finanzpolitik Vorrang haben muss.

Ein weiterer Punkt, der ganz wichtig ist: In Zukunft wird die Verzahnung noch mehr spielen müssen. Ich denke, dass es sehr wichtig ist, dass auch abnehmende und abgebende Schulen zusammenarbeiten, dass sich Vertreter und Vertreterinnen der Sekundarstufe I vermehrt mit den Exponenten der Berufsschulen absprechen müssen und umgekehrt. Nur so kann effiziente Arbeit geleistet werden.

Wir sind uns alle bewusst, dass eine gute Ausbildung keine Arbeitsstelle garantiert. Aber auf der anderen Seite wissen wir, dass für schlecht ausgebildete und im Beruf nicht «auf-

datierte» Menschen höchste Gefahrenstufe besteht, arbeitslos zu werden. Dagegen müssen wir kämpfen, da haben wir eine bildungspolitische Verantwortung, die wir wahrnehmen müssen. Nichtausgebildete sind eigentlich fast dazu prädestiniert, arbeitslos zu werden. Das ist, wie es gesagt wurde, sozialer Sprengstoff von morgen.

Zum Schluss ein Anliegen, das wir von der Kommission her signalisiert haben: Berufsbildung muss immer in das ganze Bildungssystem eingebettet sein. Mit unseren Motionen, mit unseren Postulaten wollen wir das anstreben.

Ich hoffe bei der Behandlung des revidierten Berufsbildungsgesetzes auf eine weitere fruchtbare Diskussion.

Delamuraz Jean-Pascal, conseiller fédéral: Les transformations profondes et ultrarapides de la science, des technologies, de l'économie impliquent plus que jamais dans notre histoire des femmes et des hommes très bien formés professionnellement, à tous les niveaux, et à la base notamment, des femmes et des hommes aptes à recevoir une formation de base puis une formation continue, qui soient capables de flexibilité.

La collectivité publique et les décideurs privés ont le devoir de développer infatigablement, car il doit être adapté sans relâche, un système d'éducation et de formation qui soit à la hauteur de notre temps. Ce que la Suisse, face à ce défi, a réussi ces dernières années – je le cite d'une manière non exhaustive –, ç'a été son offensive du perfectionnement, c'est ses encouragements, encore insuffisants, à la formation continue, c'est la création, dans notre pays, de la maturité professionnelle, c'est la création des hautes écoles spécialisées (HES). Et cela continuera inlassablement pour que nous puissions recouvrer notre prospérité et pour répondre à la dignité de l'homme, pour répondre aussi à son besoin d'intégration dans la société active. Car si, hélas, le chômage fait aussi pour victimes des femmes et des hommes professionnellement bien préparés, il est bien connu qu'il opère surtout et d'abord sur ceux qui n'ont pas de formation.

La formation professionnelle apparaît ainsi comme une responsabilité morale, culturelle, sociale, économique de notre société.

Je me réjouis que, notamment pour la formation professionnelle de base et pour la formation tout particulièrement des apprentis, nous ayons été capables de maintenir et de développer, en l'améliorant, le système dual. Et ne dites pas que nous ne lui consacrons pas suffisamment de moyens. J'observe que la dépense nette de l'économie, pour cette formation-là, est de l'ordre de 1,7 milliard de francs par an, ce qui représente quelque 10 000 francs par apprenti, déduction faite de la valeur ajoutée que produisent ces apprentis. S'ajoutent à ce 1,7 milliard de francs de l'économie privée les 2,3 milliards de francs de l'Etat, c'est-à-dire des collectivités publiques: Confédération et cantons, actuellement.

Or, nous butons sur un problème particulier et intolérable qui est celui de la pénurie des places d'apprentissage. Nous signalions, il y a deux ans déjà, à votre Conseil, les premières alarmes, les premiers signaux que nous enregistrions. Ils n'étaient pas, à l'époque, de l'importance et de la signification qu'ils ont prises malheureusement depuis lors, puisqu'aujourd'hui c'est un déficit d'environ 3500 places que nous mesurons, déduction faite des quelque 10 000 jeunes gens qui choisissent des solutions de transition.

Pour ce qui concerne la responsabilité de la Confédération dans ce domaine de la recréation de places d'apprentissage, l'arrêté fédéral relatif à des mesures visant à améliorer l'offre de places d'apprentissage pour les années 1997 et 1999 permet, en collaboration avec les cantons, une gestion plus active du marché des places d'apprentissage, une subvention supplémentaire des cours d'introduction; il permet l'augmentation, enfin, de l'offre de formations intermédiaires pour les plus défavorisés.

Je répète ici l'appel du 21 mai dont M. Strahm, sauf erreur, disait hier qu'il était un peu timide et en tout cas peu repris dans la presse, ce qui n'est pas faux. Cet appel du 21 mai que j'ai envoyé au monde du travail, et en particulier aux entreprises de ce pays via leur association patronale, entend

donner aux employeurs – la Confédération faisant sa part du chemin – la pleine responsabilité de recréer envers et contre tout des formations et des places d'apprentissage. Il serait absolument suicidaire et irresponsable de se dire que la situation économique et sociale actuelle risque de ne pas donner, au débouché de l'apprentissage, tous les emplois que cherchent les nouveaux apprentis, et pour cela ne pas former des apprentis, car ce sont des vies entières que l'on gâcherait avec un raisonnement pareil. Ce sont des formations auxquelles aspirent les jeunes femmes et les jeunes hommes de ce pays qui ne pourraient pas être assouvies. Nous devons donc, solennellement et en profitant de cette tribune, renouveler l'appel du 21 mai et encourager très vivement à la relève les responsables privés, les décideurs privés.

Pour ce qui la concerne, hormis les actions publiques que la Confédération a déjà entreprises dans ce but, elle sera capable, en tant qu'employeur, de créer davantage de places d'apprentissage à l'intérieur de la Confédération. Je partage les points de vue qui ont été exprimés tout à l'heure sur ce thème par Mmes les rapporteuses, à savoir qu'il y a des priorités et que celle-ci, la formation des apprentis, en est une très réelle, très sérieuse, très profonde.

Rapport pragmatique, a-t-on dit du rapport que nous discutons aujourd'hui. Oui, en effet, il répond à des questions précises, il définit des buts clairs en formulant des délais, il est de nature très substantielle et pragmatique. Il veut, sans délai, rendre la formation professionnelle plus flexible, avec davantage de faculté à l'adaptation, plus transparente, plus perméable, plus attrayante. Il ne s'agit pas d'un concept global incluant la formation générale non plus que les compétences des cantons. Vous savez que toute une série de formations échappent totalement à la Confédération, les métiers de la santé par exemple.

Nous avons concentré notre étude sur les attributions actuelles de la Confédération – 80 pour cent environ des contrats d'apprentissage – et nous proposons bel et bien 37 mesures qui devraient rapidement apporter des solutions aux problèmes actuels, précisant que des réformes du plus long terme sont également en suspens.

Je précise de quoi il s'agit, non pas en vous énumérant 37 mesures, mais en vous disant sur quelles têtes de chapitre elles portent. C'est tout d'abord le système de formation: l'ensemble de la formation professionnelle non universitaire est traité, sa perméabilité. Ensuite, c'est la formation professionnelle de base: mise à jour, structures de formation commune pour les PME, évaluation de la maturité professionnelle. La formation continue: le système modulaire, dont il a été abondamment question hier, et la promotion des femmes en particulier. La formation professionnelle supérieure: coopération entre les organes responsables des examens professionnels et les centres d'excellence des HES en train de se constituer. C'est l'orientation professionnelle améliorée impliquant une collaboration plus intense encore avec les partenaires du marché du travail. C'est la formation des formateurs eux-mêmes, par la réorganisation de l'institut, par l'amélioration de la formation des maîtres d'apprentissage. C'est la recherche en matière de formation professionnelle. C'est les instruments de gestion de la qualité.

De surcroît – et là je vais pouvoir répondre à ceux qui font à ce rapport et au Conseil fédéral le reproche du manque d'élan –, la révision de la loi sur la formation professionnelle est en bonne voie. La procédure de consultation pourra avoir lieu dès le début de l'année prochaine, et le message sera présenté à votre Parlement dès l'automne.

Il s'agit d'un travail de longue haleine et, à la différence du rapport plus limité et plus concret que vous avez sous les yeux, ce message apportera satisfaction, je crois, aux questions que vous vous posez. Il comprendra une conception globale de la formation en Suisse, il sera établi tout particulièrement en collaboration entre le Département fédéral de l'économie publique, le Département fédéral de l'intérieur, les cantons et l'économie, les partenaires sociaux tout particulièrement, et il devrait vous donner des visions, des échappées du plus long terme dont vous n'avez peut-être pas vu trace dans le rapport que nous discutons ce matin.

Coordonner toute la formation; assurer le passage horizontal entre les différentes voies de formation, plutôt que d'avoir des conduites étanches qui ne se touchent jamais; régler la compétence de la Confédération pour toutes les formations professionnelles, mais cela implique tout d'abord que nous traitions la fameuse motion sur laquelle je reviendrai tout à l'heure; maintenir et développer le système à deux piliers pour le rendre plus attractif, en collaboration avec l'économie; et tout faire pour que les frais des entreprises qui forment des apprentis puissent être réduits: voilà la vision, voilà l'élément porteur de la transformation de la loi sur la formation professionnelle, qui viendra dans la droite ligne du rapport plus circonscrit que nous discutons ce matin.

Dans le même temps, il importe que j'informe officiellement votre Conseil de la réorganisation de l'administration fédérale en cours. Le Conseil fédéral a donc décidé de réunir en deux départements ce qui actuellement, en matière de recherche et de formation, est réparti entre au moins quatre départements, sinon même cinq: les deux Départements fédéraux de l'économie publique et de l'intérieur auront donc la charge de se partager cette responsabilité de la recherche et de la formation, mais cela implique un degré de coopération et de coordination entre ces deux départements considérablement développé. Car, en effet, le critère de la formation et de la recherche orientée vers la pratique au DFEP, de la recherche et de la formation pure, si je puis dire, au DFI, implique des passerelles, des correspondances étroites.

Cela me permet d'aborder, précisément pour arriver à cette coordination entre les deux départements, un thème que je voulais aborder il y a deux ans déjà et que nous pouvons maintenant conduire à chef. Il s'agit de la réorganisation de fond en comble du Département fédéral de l'économie publique pour les tâches de formation et d'acquisition des technologies par la pratique qui sont actuellement réparties entre plusieurs offices fédéraux, et encore cela ne constitue-t-il pas un office à proprement parler à l'Ofiamt, puisque cela n'en est qu'une section. Si l'on veut donner toute sa valeur, toute son importance, toute sa signification à la formation professionnelle, par la coopération directe avec le Département fédéral de l'intérieur, il est indispensable que les structures administratives suivent. Et c'est dans ce sens que le Département fédéral de l'économie publique est en train de se restructurer. Ce projet sera soumis à l'examen du Conseil fédéral prochainement, en même temps que le Conseil fédéral terminera la réorganisation du Gouvernement.

Mais une chose est acquise, c'est qu'un groupement – on l'appellera comme on voudra –, en tout cas une cellule indépendante, dans mon département, aura la tâche exclusive de la formation, de la recherche pratique, de la transmission des technologies de pointe. Voilà ce que je pouvais vous dire en commentaire ou en écho à ce que vous avez dit à propos de ce rapport.

J'en viens à l'ensemble des propositions qui sont faites par la commission, dont je remercie une fois encore les rapporteurs et tous les membres pour l'âpreté, pour l'intérêt qu'ils ont portés à cette question essentielle. Je ne traiterai pas, dans mon intervention, de l'initiative du canton de Berne, de l'initiative parlementaire Strahm, de l'initiative du canton de Genève, car selon la bonne répartition des pouvoirs, le Conseil fédéral n'a pas sa place dans ce débat. En revanche, je traiterai brièvement de l'ensemble des propositions de la commission.

Je vous dis tout de suite qu'il n'y a qu'une divergence entre la commission et le Conseil fédéral, c'est sur le projet de cantonalisation de la formation professionnelle (motion 97.3247). Pour le reste des propositions de la commission, le Conseil fédéral les reçoit, à une petite nuance près.

C'est tout d'abord la proposition quant au concept de formation suisse et à l'Office fédéral de l'éducation. Nous acceptons la motion 97.3245. Pour ce qui concerne l'Office fédéral de l'éducation, nous la traduirons naturellement en termes administratifs, mais l'idée de la motion, nous l'acceptons et nous la reprendrons, comme je vous l'ai dit, dans la proposition de l'année prochaine. J'aimerais inviter ceux qui souhaitent rejeter la motion à bien réfléchir à la notion qui y est con-

tenue et à l'intérêt que nous avons tous, l'économie, le monde scientifique, les cantons, à disposer de cette conception générale. Oui donc à cette motion.

Deuxième motion (97.3246), «Révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle». Nous l'acceptons. Je suis obligé de vous demander de faire une petite exception où nous ne pourrions l'accepter que sous la forme de postulat. Il s'agit des domaines qui sont actuellement de la réglementation et de la souveraineté des cantons. Pour cela, je ne peux évidemment pas engager le Conseil fédéral à marcher sur les plates-bandes cantonales. Mais pour le reste et d'une manière très générale, oui à la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle, oui donc à la deuxième motion de la commission.

Le projet de cantonalisation de la formation professionnelle (motion 97.3247) fait naître une divergence formelle entre le Parlement, la commission et le Conseil fédéral.

J'ai dit une différence formelle, car je crois qu'il relève de la sagesse et de la lucidité de constater qu'en soi le système dual, la répartition de l'essentiel à la Confédération et d'un peu plus du secondaire aux cantons, la conception fédérale de la formation professionnelle sont utiles, ont fait leurs preuves et devraient le faire davantage encore dans les temps de globalisation que nous vivons. Sur ce plan, je ne vois pas de nuances entre vous et moi.

Mais il y a une interférence. Cette interférence a été provoquée par la conférence entamée il y a belle lurette au plan de l'examen de la péréquation des finances du pays. Elle concerne les directeurs des finances des 26 cantons suisses. Elle concerne le ministre des finances et deux départements de la Confédération. Ils sont inscrits, cette cantonalisation éventuelle de la formation professionnelle et ce passage des frais de la Confédération aux cantons, dans le grand tableau des nombreuses tâches qui sont passées à la loupe et sous le scalpel des financiers, pour déboucher sur des propositions, au plan fédéral et au plan cantonal, en matière de péréquation financière, ce qui est un élément important du fonctionnement de la république.

Le Conseil fédéral est capable de masochisme, en certaines circonstances, mais pas au point de vouloir, en acceptant la motion – comme fondamentalement j'y pousserais –, mettre terme, ainsi, à un exercice qui est en cours de route. Si le Parlement décide d'interrompre cet exercice, – et l'adoption de la motion signifierait l'interruption de l'exercice, mais aussi la mise en péril de toute la question de la péréquation financière qui est malgré tout aussi une question importante –, il le fera souverainement. Le Conseil fédéral ne prend pas ici, quel que soit l'intérêt qu'il porte au contenu de la motion, la responsabilité d'interrompre abruptement cet examen, alors qu'on est en train d'arriver à un projet complet sur la péréquation financière. Cela serait absolument illogique de sa part. C'est la raison pour laquelle il propose de transformer la motion 97.3247 en un postulat.

Je continue l'énumération des propositions. Réalisation d'un système de formation modulaire (motion 97.3248): le Conseil fédéral accepte la motion. Il invite M. Hasler Ernst, qui ne voudrait admettre ici que la notion du postulat, acceptant l'étude mais refusant les conséquences immédiates, à en faire de même. Je pense tout de même que dans le cadre de l'amélioration de nos moyens, non seulement l'étude, mais l'introduction de ce système de formation modulaire, correspond bien aux exigences de notre temps et des spécialisations professionnelles. C'est pour cela que je vous recommande de suivre la commission en acceptant la motion ainsi que le postulat qui vient ensuite quant aux mesures d'application et mesures complémentaires (97.3249), en acceptant le postulat qui suit quant à la promotion des places d'apprentissage (97.3250). Enfin, quant à l'initiative parlementaire Strahm (96.432) et aux deux initiatives cantonales (96.325 et 96.320), je le répète, il n'appartient pas au Conseil fédéral de se prononcer.

Voilà dans quel sens nous vous proposons de décider.

Günter Paul (S, BE): Sowohl von der Präsidentin als auch von Herrn Seiler Hanspeter ist gestern falsch dargestellt wor-

den, was mein Antrag zur Folge hätte. Ich beantrage Ihnen zwar, der Standesinitiative Bern Folge zu geben; ich beantrage Ihnen aber ebenfalls, die Arbeiten dann zu sistieren. So gibt es dadurch keine Doppelbelastung der Kommission. Zweck des Vorschlages ist einfach, einen zweiten Pfeil im Köcher zu behalten für den Fall, dass die Motionen der Kommission z. B. im Ständerat nicht so verabschiedet werden sollten, wie wir uns das jetzt wünschen.

Bei richtigem Vorgehen gibt es materiell von der Arbeit her keinen Unterschied zwischen dem Antrag der Kommission und meinem Vorschlag, Folge zu geben und das Geschäft dann zu sistieren. Der Unterschied liegt darin, was nachher geschehen könnte, dass man die Initiative noch in Reserve behält. Das wollte ich doch noch richtigstellen.

Bericht 96.075 – Rapport 96.075

Präsidentin: Die Kommission beantragt, vom Bericht 96.075 Kenntnis zu nehmen.

Angenommen – Adopté

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

Initiative 96.325

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Kommission (keine Folge geben)	132 Stimmen
Für den Antrag Günter (Folge geben)	12 Stimmen

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

Motion 97.3245

Präsidentin: Der Bundesrat ist bereit, die Motion entgegenzunehmen. Die Mehrheit der Kommission beantragt Überweisung der Motion; die Minderheit und Herr Bortoluzzi beantragen, die Motion abzulehnen.

Abstimmung – Vote

Für Überweisung der Motion	114 Stimmen
Dagegen	38 Stimmen

Motion 97.3246

Präsidentin: Die Buchstaben a und c sind unbestritten. Bei Buchstabe b beantragt Ihnen der Bundesrat die Überweisung als Postulat; die Kommission hält an der Motion fest.

Buchstaben a, c – Lettres a, c Überwiesen – Transmis

Buchstabe b – Lettre b

Abstimmung – Vote

Für Überweisung der Motion	105 Stimmen
Dagegen	55 Stimmen

Motion 97.3247

Präsidentin: Der Bundesrat beantragt, die Motion in ein Postulat umzuwandeln. Die Kommission hält an der Motion fest.

Abstimmung – Vote

Für Überweisung der Motion	149 Stimmen
Dagegen	6 Stimmen

Motion 97.3248

Präsidentin: Der Bundesrat ist bereit, die Motion entgegenzunehmen. Herr Hasler beantragt, die Motion als Postulat zu überweisen.

Abstimmung – Vote

Für Überweisung als Motion	125 Stimmen
Für Überweisung als Postulat	39 Stimmen

Postulat 97.3249

Überwiesen – Transmis

Postulat 97.3250

Überwiesen – Transmis

96.432

**Parlamentarische Initiative
(Strahm)
Anreizsystem
für Lehrstellen
Initiative parlementaire
(Strahm)
Places d'apprentissage.
Incitation**

Kategorie V, Art. 68 GRN – Catégorie V, art. 68 RCN

Wortlaut der Initiative vom 21. Juni 1996

Gestützt auf Artikel 21bis des Geschäftsverkehrsgesetzes schlage ich mit einer parlamentarischen Initiative in der Form der allgemeinen Anregung eine Ergänzung des Berufsbildungsgesetzes (BBG; SR 412.10) vor, mit welcher dem Bundesrat die Kompetenz eingeräumt wird, zur Förderung der Lehrstellen ein Anreizsystem oder einen Lastenausgleich zugunsten von Lehrbetrieben einzuführen. Der Kompetenzartikel ist so zu gestalten, dass der Bundesrat den Vollzug auch auf die Branchen- oder Berufsverbände oder auf die Kantone übertragen kann.

Texte de l'initiative du 21 juin 1996

Me fondant sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les Conseils, je propose, par une initiative parlementaire conçue en termes généraux, de compléter la loi sur la formation professionnelle (LFP; RS 412.10), de manière à conférer au Conseil fédéral la compétence d'instaurer un système d'incitations, ou de péréquation des charges, afin de promouvoir la création de places d'apprentissage dans les entreprises. La nouvelle disposition sera formulée de telle manière que le Conseil fédéral puisse en déléguer l'exécution aux organisations professionnelles des branches économiques ou aux cantons.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Keine – Aucun

Grossenbacher Ruth (C, SO) unterbreitet im Namen der Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur (WBK) den folgenden schriftlichen Bericht:

Die Kommission hat an ihrer Sitzung vom 10. Januar 1997 die von Nationalrat Rudolf Strahm am 21. Juni 1996 eingereichte parlamentarische Initiative gemäss Artikel 21ter des Geschäftsverkehrsgesetzes vorgeprüft und an der Sitzung vom 23. Mai 1997 über ihren Antrag entschieden. Die Initiative verlangt in der Form der allgemeinen Anregung eine Ergänzung des Berufsbildungsgesetzes (BBG), mit

welcher dem Bundesrat die Kompetenz eingeräumt werden soll, zur Förderung der Lehrstellen ein Anreizsystem oder einen Lastenausgleich zugunsten von Lehrbetrieben einzuführen.

Begründung des Initianten

1. Die Zahl der Lehrverhältnisse nach BBG ist von 1985–1995 um mehr als 40 000 oder einen Fünftel zurückgefallen. Obgleich die Zahl der neu abgeschlossenen Lehrverträge in den letzten beiden Jahren mit grossen Anstrengungen seitens der Behörden stabilisiert werden konnte, ist ungeachtet der Konjunkturlage ein längerfristiger Trend zum Abbau von Lehrstellen feststellbar. Insbesondere fehlen Lehrstellen in städtischen Gebieten und in den jüngeren Branchen, die keine gewerblichen Verbandsstrukturen aufweisen (z. B. Elektronik, Informatik, Schaltkreistechniken, Dienstleistungen, Freizeit- und Gesundheitsbereich).

2. Es braucht mittelfristig nicht nur eine Stabilisierung, sondern eine Erhöhung der Lehrstellenzahl, weil in den nächsten Jahren die Schulabgänger zahlenmässig, namentlich unter den Ausländern der zweiten Generation, erheblich zunehmen werden.

3. Der Abwärtstrend muss mit einem Anreizsystem aufgefangen werden, das die Betriebe zur vermehrten Bereitstellung von Lehrstellen und zur erhöhten Bereitschaft, den Lehrlingen und Lehrtöchtern Zeit für die Berufsschulen zu gewähren, ermuntert.

4. Es stehen verschiedene Anreizmodelle zur Diskussion:

- ein besonderer steuerlicher Abzug der Lehrlingslöhne und/oder Ausbildungskosten durch die Lehrbetriebe;
- ein Bonussystem für Lehrbetriebe mittels einer Entschädigung der Aufwendungen durch den Staat und/oder die Branchen;
- ein Bonussystem nur für neugeschaffene, zusätzliche Lehrstellen;
- ein Lastenausgleich oder ein Bonus-Malus-System zwischen Betrieben ohne Ausbildungsaufwendungen und Betrieben, die sich in der Berufsbildung engagieren: Wer nichts tut für die Ausbildung und bloss ausgebildetes Personal rekrutiert, soll bezahlen; wer jedoch Lehrlinge/Lehrtöchter ausbildet, soll eine Abgeltung für diese gemeinwirtschaftliche Leistung erhalten.

Für uns steht vor allem die letztere Variante im Vordergrund, weil sie eine budgetneutrale Lösung ermöglicht.

5. Die rasche Einführung eines Anreizsystems entbindet den Bundesrat nicht von der Aufgabe, in dieser Legislatur eine grundlegendere Revision des BBG vorzunehmen, welche:

- die Berufsbildung aufwertet;
- die Hunderten von Berufen zu Berufsfeldern zusammenfasst;
- die Berufsschulen zu Berufsqualifikationszentren ausbaut;
- die berufliche Weiterbildung und die Durchlässigkeit zu weiteren Bildungsgängen verbessert;
- die neuen Berufe und die Berufe im Dienstleistungsbereich, im Gesundheits- und Pflegebereich rascher als bisher anerkennt; und
- die Bindung des Berufsbildungswesens an die traditionellen gewerblichen Strukturen und die Traditionsverbände lockert und dem Strukturwandel in der Wirtschaft (Trend zu neuen Berufen, zu Dienstleistungen usw.) Rechnung trägt.

6. Wir gehen davon aus, dass eine grundlegende Revision des BBG einige Jahre beanspruchen wird. Wenn nach der Behandlung des Berufsbildungsberichtes des Bundesrates im Parlament bei günstigen Umständen eine Botschaft bis Ende 1997 vorliegt, wird die Berufsbildungsreform kaum vor 2000 oder 2001 in Kraft treten und erst in den nachfolgenden Jahren wirksam umgesetzt werden können.

Wir möchten mit dieser Initiative jedoch durch eine rasche Einführung eines Kompetenzartikels die Möglichkeit für ein Anreiz- und Lastenausgleichssystem schon früher schaffen. Bereits die Existenz eines Kompetenzartikels würde eine gewisse Signalwirkung zugunsten der Lehrbetriebe auslösen, auch wenn er nur in Problembranchen zur Anwendung käme.

Motion WBK-NR (96.075) Gesamtheitliches Schweizer Bildungskonzept und Bundesamt für Bildung

Motion CSEC-CN (96.075) Concept de formation pour toute la Suisse et Office fédéral de l'éducation

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1997
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	07
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	97.3245
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.06.1997 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1086-1091
Page	
Pagina	
Ref. No	20 042 193

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.